

N° INSEE :
47246

CNE DE
ST HILAIRE
DE LUSIGNAN

Exercice
2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 01 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation :	28/08/2020	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	14	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le 1^{er} Septembre deux mille vingt à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

PRÉSENTS : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - M. Armand SCHIRATTI - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Éric FELETTI - M. François RIGAUD - Mme Magali DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VASTESAEGER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick SMITH

PROCURATIONS : M. Patrick SMITH a donné procuration à Pierre DELOUVRIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Nadine CEOTTO

OBJET :

MISE A DISPOSITION de la MAISON CUSTODY AU PROFIT DU CONSERVATOIRE DES OUTILS ET METIERS D'ANTAN

Madame Nadine CEOTTO expose qu'en séance du 3 mars 2020, le Conseil Municipal a décidé de répondre favorablement à la demande du Président du « conservatoire des outils et métiers d'antan » en mettant à la disposition de cette association, le hangar de l'ancienne propriété CUSTODY à Cardonnet en vue d'y installer leur collection de vieux outils.

Aujourd'hui, le Président de cette même association souhaiterait que l'ancienne maison CUSTODY, leur soit aussi allouée afin d'y installer, dans un premier temps, un bureau d'accueil ainsi que des sanitaires.

A terme, l'Association envisagerait de reconstituer dans ce bâtiment les pièces de vie à l'image d'antan : cuisine, chambre
....

La commune financera la rénovation extérieure de cette maison dont les travaux seront réalisés par une entreprise locale pour un montant de 15 000 € environ.

Les bénévoles s'engagent à réaliser eux-mêmes les travaux d'agencement intérieur si la commune prend à sa charge l'achat des matériaux nécessaires, comme cela a été récemment le cas pour le local chasseur ou encore la cuisine de Cardonnet.

La commune n'envisage, pour les raisons suivantes, aucune affectation particulière de ce bâtiment :

- La réhabilitation intérieure de la maison d'habitation représenterait un coût non négligeable non justifié
- La commune a déjà dans son patrimoine 2 logements et 1 gîte difficiles à louer.
- L'aménagement d'un nouveau logement serait donc une contrainte supplémentaire inutile car peu rémunératrice

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- répondre favorablement à la demande du « conservatoire des outils et métiers d'antan » en acceptant de mettre à leur disposition l'ancienne maison Custody qui jouxte le local dans lequel ils installent actuellement leur collection de vieux outils.
- Financer les travaux de rénovation extérieure.

- décider que la commune prendra à sa charge, dans la limite de l'inscription budgétaire future l'achat des matériaux nécessaire à la réhabilitation intérieure de la bâtisse dont les travaux seront réalisés par les membres du « Conservatoire des outils et métiers d'Antan »

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

*Fait à St Hilaire de Lusignan,
Le 04 Décembre 2020*

*Le Maire,
Pierre DELOUVRIÉ*

